



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## apprentissage

Question écrite n° 54382

### Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les difficultés auxquels sont confrontés de nombreux jeunes qui font le choix de se former par la voie de l'apprentissage. Tandis que le taux de chômage des jeunes a cru de près de 34 % depuis un an, qu'il frappe environ 25 % des 16-25 ans et que, d'après les prévisions, 650 000 d'entre eux devraient malheureusement être concernés en 2009, nombreux sont celles et ceux qui s'orientent vers une formation qualifiante et diplômante dispensée dans le cadre de l'apprentissage et qui voient leurs espoirs déçus faute de trouver, malgré leurs multiples démarches, une entreprise volontaire pour les accueillir. Le tissu économique est fragilisé par la crise et nombre d'entreprises ne disposent pas de la visibilité nécessaire pour assurer la bonne gestion de leur plan de charge et investir durablement dans la formation d'un jeune. Néanmoins, il en va de leur responsabilité sociale de contribuer à recruter, former et reconnaître les jeunes comme une ressource indispensable à la société et de s'atteler au chantier de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sans attendre les frémissements d'une reprise de l'activité économique. À travers le plan en faveur de l'emploi des jeunes doté de 1,3 milliard d'euros, le Gouvernement a notamment annoncé vouloir faire le pari de l'apprentissage afin que 35 000 jeunes supplémentaires accèdent à ce dispositif de formation en alternance. Ce pari reposant sur de seules exonérations de charges pour l'entreprise, il est à craindre que des effets d'aubaine n'apparaissent pour les entreprises qui avaient justement l'intention de procéder à des embauches et que cela n'incite pas les entreprises à prendre conscience de l'importance de leur fonction tutorale à l'égard des jeunes. Aussi, elle lui demande de lui préciser l'ensemble des leviers actionnés et les moyens susceptibles d'être coordonnés afin que les entreprises s'engagent davantage dans l'accueil des apprentis au-delà des exonérations de charges dont elles peuvent bénéficier.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Annick Le Loch](#)

**Circonscription :** Finistère (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54382

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Emploi

**Ministère attributaire :** Emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2009, page 6849

**Question retirée le :** 14 juillet 2009 (Retrait pour cause de question identique)